



Emprunts toxiques : l'État fait un geste

Le fonds d'aide proposé aux collectivités victimes ne règle pas le fond du problème.

L'Association des acteurs publics contre les emprunts toxiques l'admet : c'est une première. Mais ce n'est pas la panacée. Depuis trois ans, elle demande l'intervention de l'État dans la gestion de crise de ces emprunts proposés par les banques à des taux fixes attractifs mais qui, après un temps, passent à un taux variable, pouvant atteindre 25 %. En proposant dans la loi de finances de 2014, débattue dans quinze jours au Parlement, la mise en place d'un fonds de soutien pour traiter l'asphyxie des prêts structurés, « Bercy agit une carotte » sous le nez des collectivités concernées, selon Noël Segura, maire (divers gauche) de Villeneuve-lès-Maguelone (Hérault). « Ceux qui sont actuellement en contentieux vont avoir à choisir d'abandonner les poursuites pour une aide hypothétique », complète-t-il. Hypothétique, puisque ce dispositif a déjà été expérimenté en 2012 mais n'a jamais été débloqué. Financé sur les crédits de l'État

et par une augmentation de la taxe systémique imposée aux banques, ce fonds s'élèvera à 100 millions d'euros par an pendant quinze ans. Mais la situation n'est pas banale puisque l'État détient 75 % de parts chez Sfil et 44 % chez Dexia, banques qui font l'objet de 250 contentieux sur 300 au total. « L'État est en position de juge et partie. Un problème en ce qui concerne la distribution des fonds », soulignait, hier, le président de l'association et sénateur PS, Maurice Vincent. Le fonds créé ne règle pas non plus le problème du système même des emprunts toxiques. D'autant que l'État prévoit de supprimer la mention formelle du taux d'intérêt effectif global (TEG) sur les contrats, « seule véritable arme juridique pour les collectivités » qui misent sur le défaut d'information pour gagner leur procès, selon Christophe Faverjon, vice-président du collectif et maire (PCF) d'Unieux (Loire). Les élus entendent soumettre des amendements au Parlement.

AUDREY LOUSSOUARN